

Octobre 2023

Faire le lien entre climat, entreprises et collectivités : Un cadre d'évaluation de la transition juste



Introduction :

Face aux conséquences des changements climatiques qui s'aggravent chaque année, de nombreux pays et entreprises intensifient leurs efforts de décarbonation, d'écologisation de l'économie et de résilience pour l'avenir.

Pour parvenir à l'objectif de l'Accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius, un changement sans précédent dans nos façons de faire s'impose. Comme l'histoire l'a souvent montré, des changements de cette ampleur peuvent induire de fortes perturbations pour les travailleurs et la société. La transition énergétique est susceptible de transformer radicalement l'économie mondiale, et ainsi créer des risques et des possibilités majeurs pour les entreprises, les collectivités, les pouvoirs publics et les particuliers qui la composent.

À mesure que ces changements se produisent, le concept de transition juste prend de l'ampleur. Pour l'Organisation internationale du Travail (OIT), une « transition juste » consiste à « rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté ».

Du point de vue des investisseurs, une transition juste vise à résoudre les questions interdépendantes de matérialité financière des changements climatiques, de l'injustice raciale, de la santé publique et des inégalités économiques. Par exemple, la fermeture abrupte d'une centrale au charbon pourrait être une excellente décision du point de vue environnemental, mais l'entreprise doit tenir compte des répercussions sociales et des réactions des travailleurs, ainsi que des collectivités locales qui pourraient être tributaires de cette activité.

Qu'il concerne une entreprise ou un pays, un plan de transition climatique qui ne tient pas compte des enjeux sociaux essentiels risque d'opposer le bien-être social des travailleurs/citoyens à ses objectifs de décarbonation et à ceux du reste du monde, au risque de freiner les avancées dans ces deux domaines. De plus, des plans de transition crédibles peuvent contribuer à optimiser le capital humain, à accroître la valeur de l'entreprise régénératrice, à améliorer la réputation des entreprises et à réduire le risque systémique.

Nous pensons donc que la transition juste est un sujet qui prend de plus en plus d'importance pour les investisseurs. Il faudra néanmoins du temps pour appréhender ces questions, car les plans de transition climatique et les trajectoires de décarbonation se mettent tout juste en place. Le présent article présente quelques exemples de transition juste, avec des entreprises et des partenariats qui avancent bien et d'autres qui ont encore du chemin à parcourir.

Évolution de la situation : Maintenant que de nombreuses sociétés ont établi des objectifs de neutralité carbone, des entreprises tournées vers l'avenir, des gouvernements ainsi que des organismes de normalisation et de régulation majeurs en matière de durabilité, comme Climate Action 100+ (CA100+) et Global Reporting Initiative (GRI), consacrent de plus en plus de temps à comprendre comment la transition doit se faire pour veiller à ce qu'elle soit équitable pour toutes les parties prenantes clés. Il s'agit notamment de prendre en compte les pertes d'emplois et la croissance, ainsi que la sécurité de l'approvisionnement en énergie, les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, l'accès universel à une énergie abordable et une répartition équitable des coûts et des avantages de la transition.

Matérialité : Le secteur de l'investissement commence seulement à prendre la mesure de la matérialité financière de la transition juste; il semble toutefois inévitable que ce sujet attire de plus en plus l'attention, et une meilleure compréhension des risques et des possibilités qui l'accompagnent serait bénéfique. La matérialité de cette question se manifeste à deux niveaux : au niveau des pays et au niveau des entreprises.

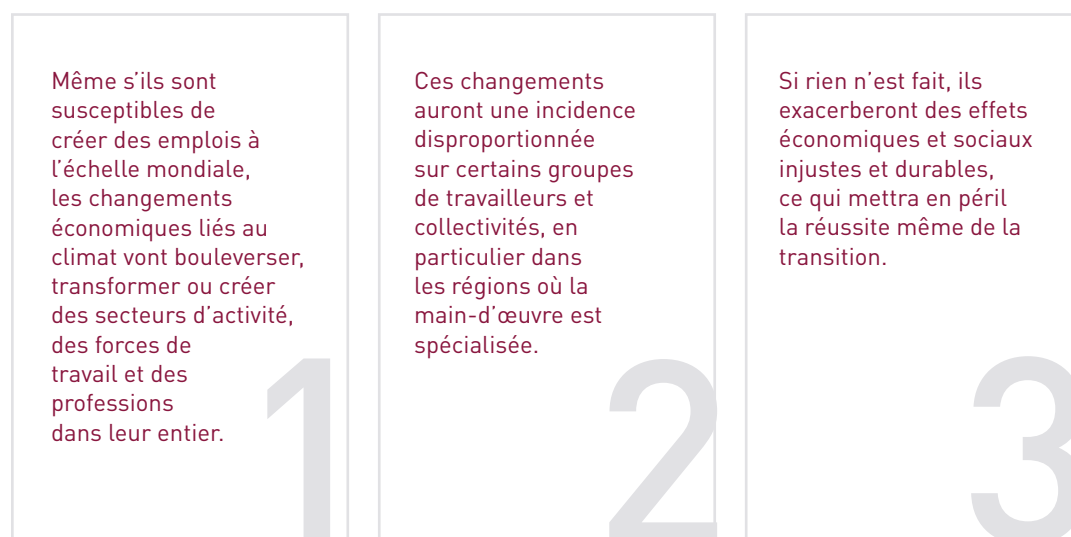
- À l'échelon des pays, elle s'articule sur des questions de politique; par exemple, dans quelle mesure la transition énergétique des marchés en développement peut être financée par les marchés développés? Au sein d'un marché, comment se répartit la prise en charge des coûts entre entreprises et contribuables? Et à quel rythme la politique intérieure encourage-t-elle la transition?
- À l'échelon des entreprises, les questions portent sur la façon dont les sociétés peuvent aider leurs salariés à s'adapter et à acquérir de nouvelles compétences plutôt que de simplement remplacer les travailleurs en poste par d'autres.

Prochaines étapes :

Nous devons évaluer les plans de transition nationaux et d'entreprise au moyen d'un cadre de transition juste qui permet d'évaluer l'efficacité probable du plan de transition d'un émetteur.

L'importance croissante accordée à une transition juste

Selon le Forum économique mondial, une transition juste repose généralement sur trois concepts :



Source : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Chairpersons_Guide_to_a_Just_Transition_2022.pdf

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) estime que la transition énergétique pourrait avoir une incidence négative sur 1,47 milliard d'emplois dans des secteurs essentiels à la stabilité climatique :

- agriculture (1 milliard)
- fabrication (200 millions)
- bâtiments (110 millions)
- transport (88 millions)
- énergie (30 millions)

Surtout, la transition juste ouvre également des possibilités. Les mesures de lutte contre les changements climatiques, si elles sont prises comme il se doit, peuvent se traduire par des gains économiques importants, notamment un gain économique direct de 26 000 milliards de dollars d'ici 2030 par rapport au statu quo, et la création nette de 24 millions d'emplois verts selon l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Pour mieux comprendre la transition juste, nous devons examiner les incidences quantitatives et qualitatives des stratégies climatiques, afin que tous les travailleurs de la nouvelle économie soient respectés et en mesure de contribuer à la prospérité et à la résilience des collectivités.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Jusqu'à présent, lorsque nous évaluons si une entreprise va réussir à rendre ces activités résilientes aux changements climatiques, nous nous concentrons en grande partie sur les objectifs de réduction des émissions de carbone. Toutefois, la dimension sociale des plans de réduction des émissions de carbone est tout aussi importante. De ce point de vue, il faut commencer par se demander si les entreprises ont mis en place un plan de transition juste. L'initiative Climate Action 100+ a intégré un indicateur de transition juste dans son cadre d'information pour la première fois en 2022. Le GRI, que de nombreuses sociétés dans le monde utilisent comme norme d'information en matière de durabilité, comprend également une dimension de transition juste qui impose aux industries comme celle du charbon de publier un plan prospectif visant à atténuer les pertes d'emplois et les répercussions sur les revenus des travailleurs et des collectivités.

Un cadre d'évaluation des plans de transition juste : les principales parties prenantes



Gouvernance et supervision de la transition juste dans les entreprises

Étant donné que les plans mis en œuvre par les entreprises au cours des prochaines années joueront un rôle crucial dans la décarbonation à l'échelle mondiale, le leadership et la gouvernance sont également des éléments clés à prendre en compte dans l'analyse des plans de transition juste. Les décideurs qui ne tiennent pas compte de la dimension sociale de la transition sont susceptibles de compromettre la concrétisation de leurs ambitions en matière de lutte contre les changements climatiques et peuvent s'exposer à certains risques, comme le risque de réputation. Par conséquent, un leadership et une gouvernance solides à l'échelle des entreprises sont des facteurs importants pour gérer adéquatement les risques et tirer parti des possibilités. Pour obtenir des résultats positifs, les conseils d'administration doivent prendre les devants afin de s'assurer que la transition juste est une priorité de l'entreprise.

En quoi consiste une transition juste dans la pratique?

Il existe divers exemples microéconomiques et macroéconomiques de plans de transition climatique qui ont échoué ou qui pourraient échouer en raison de l'absence d'un plan de transition juste. D'autres ont réussi ou semblent sur le point de réussir parce qu'ils sont parvenus à équilibrer les facteurs sociaux et environnementaux. Ces exemples couvrent à la fois les marchés émergents et en développement, ce qui montre que la transition juste est un défi universel pour les entreprises de toutes les régions du monde. Voici quelques exemples.

Études de cas concernant des entreprises

Air Products

Air Products, une société américaine de produits chimiques, est en train de mettre sur pied un important projet d'hydrogène vert dans une région du Texas qui connaît un ralentissement économique en raison de la fermeture récente d'une centrale au charbon. Ce projet a été soutenu par la nouvelle loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*, IRA), qui comprend des mesures incitatives vertes, mais il illustre bien la possibilité de trouver une collectivité qui présente des compétences industrielles pouvant être réutilisées en faveur d'un avenir plus vert.

Enel

Cette société emploie environ 75 000 personnes dans le monde, dont 36 000 en Italie. Enel a relevé le défi de la transition énergétique et du durcissement des limites d'émissions de l'UE en annonçant le programme Futur-e, qui vise à fermer et réorienter ses actifs liés aux combustibles fossiles. En mai 2017, elle a annoncé la fermeture de deux grandes centrales au charbon en 2018 et un plan de fermeture de toutes ses centrales au charbon et au lignite d'ici 2030. En plus d'une cible de neutralité carbone fixée à 2050, Enel a indiqué qu'elle allait procéder à la reconversion de 23 centrales électriques avec d'importantes répercussions sur l'emploi. Les syndicats ont toujours été très critiques à l'égard du plan « Future-e » et ont dénoncé le manque d'information et de concertation sur ces processus.

Par conséquent, Enel a ouvert le dialogue social sur un accord-cadre de transition juste avec ses partenaires syndicaux italiens portant sur le maintien de l'emploi, le redéploiement et le recyclage professionnel des salariés, et les départs en retraite anticipée. Il s'agit là d'un exemple de plan de transition juste comprenant des dispositifs de recrutement par le biais de l'apprentissage afin d'assurer la transmission des connaissances entre les travailleurs âgés et les jeunes. Le plan encourage également la mobilité et la formation afin d'optimiser les ressources internes, et prévoit des mesures de formation dédiées pour assurer la qualification et l'employabilité en vue du développement de ses nouvelles activités.

Engie Australia

En novembre 2016, Engie a annoncé sa décision de fermer la centrale de Hazelwood, en Australie, en vue de réduire ses émissions de carbone. Les pouvoirs publics de l'État de Victoria ont réagi en établissant la Latrobe Valley Authority (LVA), qui a engagé des concertations entre les syndicats, Engie ainsi que d'autres propriétaires de centrales électriques, les autorités locales et des organismes communautaires. Quatre grandes initiatives ont vu le jour pour venir en aide aux travailleurs touchés et à leur famille :

1. Un service de transition des travailleurs pour offrir des services personnalisés de transition et de développement des compétences
2. Un soutien financier pour la reconversion professionnelle des salariés d'Engie et une aide fédérale à la formation des travailleurs contractuels
3. Un programme de « transfert des travailleurs » pour créer des emplois en lançant des programmes de retraite anticipée dans d'autres centrales électriques du secteur
4. Revitalisation de la région grâce à l'établissement d'une « zone économique spéciale » par le gouvernement de l'État, assortie d'incitations financières pour les entreprises qui créent des emplois pour les travailleurs déplacés

Ford Automobile

Ford a annoncé son intention de supprimer 1 300 postes au Royaume-Uni au cours des deux prochaines années et 3 800 emplois en Europe, dont près de 2 800 concernent des métiers techniques. La veille de son plan de licenciement en Europe, l'entreprise a fait état d'un investissement de 3,5 milliards de dollars dans une nouvelle usine de batteries de véhicules électriques au Michigan. En l'absence d'un programme de reconversion professionnelle ou de relocalisation pour ces salariés, Ford s'expose à une démobilisation de toute sa main-d'œuvre et des difficultés à conserver ses salariés, en particulier sur les emplois qualifiés, en plus d'éventuelles grèves syndicales en Allemagne et d'une plus grande intervention des politiques dans son programme de restructuration. Les répercussions du passage des moteurs à combustion interne aux véhicules électriques sur les travailleurs du secteur automobile soulèvent des inquiétudes grandissantes qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du secteur à obtenir des subventions.

Chaîne d'approvisionnement de l'énergie solaire

Près de la moitié du polysilicium utilisé dans la fabrication de panneaux photovoltaïques pour le secteur de l'énergie solaire est produite en Chine. Les interdictions d'importation attribuables en partie aux préoccupations liées aux droits de la personne pourraient ralentir considérablement l'adoption de l'énergie solaire, indispensable à la transition énergétique. En décembre 2021, le chef de la direction de Siemens, Roland Busch, a averti : « Si des interdictions [en lien avec le travail forcé] sont décrétées, cela pourrait signifier que nous ne pouvons plus acheter de cellules solaires à la Chine; et cela mettrait la transition énergétique dans l'impasse. » Les préoccupations liées aux droits de la personne peuvent-elles permettre le développement d'une autre chaîne d'approvisionnement solaire dans des pays comme l'Inde?

Partenariats pour une transition énergétique juste (JETP)

À l'échelon des pays, les Partenariats pour une transition énergétique juste (JETP) sont des initiatives émergentes visant à combler l'écart entre les pays développés et les pays en développement sur la question de l'adoption de l'énergie propre.

Les JETP sont des mécanismes de financement. Dans le cadre d'un tel partenariat, les pays les plus riches financent un pays en développement qui dépend du charbon afin de soutenir son processus d'élimination progressive de ce combustible et sa transition vers l'énergie propre, tout en tenant compte des conséquences sociales¹. Le partenariat prévoit des mécanismes visant à aider une sélection d'économies émergentes dépendantes des combustibles fossiles à effectuer une transition énergétique juste dans le cadre qu'elles se sont fixé, en perturbant le moins possible leur développement économique.

Les JETP sont un concept naissant en pleine phase de développement, puisque leur mise sur pied se fonde sur l'expérience continue plus que sur des cadres préexistants. Même s'il vaut la peine de surveiller les JETP, nous n'avons pas encore suffisamment d'information pour engager un dialogue constructif avec les parties prenantes qui ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à leur acceptation et à leur mise en œuvre efficace. De plus, la façon dont les JETP induisent une modification des politiques nationales pour le climat n'a pas encore été démontrée, ce qui est nécessaire pour que les pays et les entreprises réalisent des progrès durables sur le plan climatique.

Les premières avancées du JETP dans des pays comme l'Indonésie montrent que le programme pourrait gagner en importance à l'avenir.

Indonésie

À la fin de 2022, l'Indonésie s'est vu offrir un programme de 20 milliards de dollars provenant d'une combinaison uniforme de capitaux publics et privés, avec des partenaires comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la Norvège, le Japon, le Canada, le Danemark, la France et d'autres pays développés. Bien qu'aucun plan d'investissement formel n'ait encore été publié, l'objectif déclaré du JETP est d'accélérer la sortie progressive du charbon en Indonésie, qui atteindrait son pic d'émissions totales du secteur de l'électricité d'ici 2030, tout en établissant un objectif de neutralité carbone dans le secteur de l'électricité à l'horizon 2050, ce qui avance de dix ans la cible de neutralité carbone du secteur de l'énergie du pays. Le plan accélérerait également le déploiement des énergies renouvelables afin qu'elle compte pour au moins 34 % dans la production totale d'électricité d'ici 2030.

Bien que ce programme de 20 milliards de dollars ne représente qu'une petite partie des 600 milliards de dollars requis pour la décarbonation complète du secteur de l'électricité indonésien, il laisse entrevoir le type de soutien qui pourrait provenir de sources privées et publiques.

À terme, l'évolutivité des programmes comme les JETP méritera d'être surveillée, car elle dépendra de la capacité des pays émergents à créer un plan de transition juste crédible. Même si la réussite ou l'échec de la transition dépend fortement de la politique nationale, la volonté des entreprises de participer à la transition pourrait jouer un rôle déterminant dans leur capacité à conserver une longueur d'avance.

Programmes de transition énergétique de l'Indonésie

Plan de transition énergétique	CIF-ACT, ETM BAD, GBM	G7 IPG JETP-IDN	IDN ETMCP	PLN ETM	INA ETM
Engagement/montant indiqué	CIF-ACT 500 millions \$ US BAD, GBM 2,2 milliards \$ US; État indonésien et secteur privé 2 milliards \$ US	20 milliards \$ US = 10 milliards \$ US de fonds publics 10 milliards \$ US de capital privé	Contribution de l'État indonésien à confirmer	PLN a indiqué un besoin de 726 milliards \$ US jusqu'en 2060	Non divulgué pour la fermeture des centrales au charbon; 2 milliards \$ US pour le Fonds vert
Participants	Fonds climatique : CIF-ACT BMD : BAD, GBM Secteur privé : IFC, BAD secteur privé	Pays du G7 + Danemark, UE, Norvège Secteur privé : BoA, Citi, Deutsche Bank, HSBC, Macquarie, MUFG, Standard Chartered	Gestionnaire de plateforme : PT SMI Comité directeur : Ministères des Finances, de l'Énergie et des Ressources minérales, des Entreprises d'État, de l'Environnement et des Forêts	PLN et partenaires	Autorité indonésienne de l'investissement (INA, Indonesia Investment Authority)**
Mode de financement	Subventions, prêts très concessionnels, prêts commerciaux, emprunts basés sur des résultats, prêts intermédiés par PT SMI, prêts de projets	Subventions, prêts très concessionnels, prêts commerciaux, garanties, assistance technique (TA)	Contribution de l'État indonésien (sur le budget), prêts concessionnels, prêts commerciaux, revenus de crédit carbone	Une combinaison de fonds propres, de créances et de subventions	Une combinaison de fonds propres et de créances
Cible de sortie du charbon	Jusqu'à 2 GW d'ici 5 à 10 ans	Aucune cible de GW; plafonnement des émissions du secteur de l'électricité à 290 MTCO _{2e} d'ici 2030	15 GW identifiés	6,7 GW des centrales au charbon de PLN d'ici 2030	1,5 GW
Cible d'énergie renouvelable	400 MW installés d'ER et 90 MW de stockage	34 % d'ER dans la production totale d'ici 2030		16 GW d'ER jusqu'en 2030	

Prochaines étapes

Le secteur de l'investissement ne dispose toujours pas d'un cadre normalisé permettant d'évaluer la manière dont une entreprise ou un pays gère la transition juste. Cela étant dit, les questions suivantes nous permettraient de commencer notre analyse dans ce domaine lors de nos échanges avec les entreprises :

1. Quels sont les principaux intervenants et enjeux à privilégier pour réussir votre transition climatique et quel calendrier faut-il envisager?
2. Quelle est l'incidence des pertes d'emplois potentielles sur votre entreprise et sur les collectivités dans lesquelles vous exercez vos activités? Comment allez-vous en tenir compte?
3. Quelles sont les répercussions de votre modèle de neutralité carbone sur la chaîne d'approvisionnement? Quels sont les problèmes les plus urgents à régler avec les fournisseurs? Qu'est-ce que vos clients attendent de vous en tant que fournisseur concernant la transition juste?

Notes

¹ Source : [What is Just Energy Transition Partnerships? \(Qu'est-ce qu'un partenariat de transition énergétique juste?\) – Green Network Asia](#)

MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) à son analyse fondamentale des placements et à ses activités de mobilisation lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les exemples fournis ci-dessus montrent plusieurs façons dont MFS a historiquement intégré les facteurs ESG à l'analyse ou aux activités de mobilisation auprès de certains émetteurs. Ils ne doivent pas être considérés comme indiquant que les placements ou la mobilisation donneront des résultats positifs dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Les activités de mobilisation consistent généralement en un dialogue qui se poursuit sur une longue période; elles n'entraînent pas toujours une modification des pratiques liées aux facteurs ESG d'un émetteur. Les résultats des émetteurs dépendent de nombreux facteurs; les résultats favorables des placements ou des activités de mobilisation, y compris celles décrites ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de MFS. La mesure dans laquelle MFS intègre les facteurs ESG à l'analyse des placements et aux activités de mobilisation varie selon la stratégie, le produit et la catégorie d'actif; elle peut aussi varier au fil du temps. Par conséquent, les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur donné. Les renseignements ci-dessus de même que les sociétés ou les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, des recommandations d'achat ou de vente d'un titre ou une indication des opérations prévues à l'égard de tout produit de placement de MFS.

Sachez que l'investissement durable n'est pas garant de bons résultats et que tous les placements, y compris ceux qui intègrent des facteurs ESG au processus de placement, comportent certains risques, et notamment la possibilité de perdre le capital investi.

Les points de vue exprimés sont ceux de MFS et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement de la part du conseiller.

Les points de vue exprimés sont ceux du ou des auteurs et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties.

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays.

Distribué par : **États-Unis** – MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFSI »), MFS Investment Management et MFS Fund Distributors, Inc., membre de la SIPC; **Amérique latine** – MFS International Ltd.;

Canada – MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse** : Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited

(« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées

par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs**

européens (hors Royaume-Uni et Suisse) : Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que

société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social se situe au S.à r.l. 4, rue

Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le

permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/**

Nouvelle-Zélande – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie.

MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite

auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion

d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en**

Chine – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine,

une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur

d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par

les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance.

Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient

obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la *Financial Instruments and Exchange Act*.